

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE

**SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 170.000.000 DINARS
SIEGE SOCIAL : 70-72, AVENUE HABIB BOURGUIBA - TUNIS
REGISTRE DU COMMERCE : B 187 881 996 Tunis
NUMERO D’AFFILIATION CNSS : 00051497 87
MATRICULE FISCAL : 0000 110 FPM 000**

AVIS DE CONVOCATION A L’ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 24 MAI 2017

Messieurs les actionnaires de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sont convoqués à l’Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le mercredi 24 mai 2017 à 10h à l’hôtel Sheraton, Avenue de la Ligue Arabe –Tunis.

ORDRE DU JOUR

1. Mise en conformité de l’article 25 des statuts avec les nouvelles dispositions législatives ;
2. Amendement de l’article 48 des statuts :
 - a) Mise en conformité avec les dispositions législatives en vigueur ;
 - b) Modification de la somme à attribuer au fonds social ou à l’association amicale du personnel de la banque ;
3. Pouvoirs en vue des formalités.

Les actionnaires seront admis à l’Assemblée sur justification de leur identité (carte jointe à la convocation).

Tout actionnaire qui veut se faire représenter par un mandat doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 19 mai 2017, son pouvoir au siège social de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction de la Planification).

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 170.000.000 DINARS
SIEGE SOCIAL : 70-72, AVENUE HABIB BOURGUIBA - TUNIS
REGISTRE DU COMMERCE : B 187 881 996 Tunis
NUMERO D’AFFILIATION CNSS : 00051497 87
MATRICULE FISCAL : 0000 110 FPM 000

AVIS DE CONVOCATION A L’ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 MAI 2017

Messieurs les actionnaires de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sont convoqués à l’Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mercredi 24 mai 2017 à 10h30 à l’hôtel Sheraton, Avenue de la Ligue Arabe –Tunis.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture du rapport du Conseil d’Administration sur l’exercice 2016 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l’exercice 2016 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d’Administration, des conventions réglementées telles que régies par les dispositions de l’article 200 et suivants et l’article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de la loi 2016-48, et des états financiers individuels et consolidés de la banque de l’exercice 2016 ;
4. Quitus aux Administrateurs ;
5. Affectation du résultat de l’exercice 2016 et distribution de dividendes;
6. Transfert de Réserves ;
7. Nomination et renouvellement des membres du Conseil d’Administration ;
8. Fixation du montant des jetons de présence ;
9. Autorisation d’émission d’un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés ;
10. Décotation des GDR à la Bourse de Londres ;
11. Informations sur les fonctions occupées par les membres du Conseil d’administration ;
12. Pouvoirs en vue des formalités.

Les actionnaires seront admis à l’Assemblée sur justification de leur identité (carte jointe à la convocation).

Tout actionnaire qui veut se faire représenter par un mandat doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 19 mai 2017, son pouvoir au siège social de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction de la Planification).